

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1237**

commune (s) : Corbas

objet : Autorisation donnée à la société Faubourg promotion ou à toute autre société se substituant de déposer une demande de permis de construire portant sur les tènements communautaires situés rue du Mont Blanc

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 03 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Philip, Sécheresse (pouvoir à M. Bernard R), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Peytavin, Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Arrue, David G., Lebuhotel.

Bureau du 2 novembre 2009**Décision n° B-2009-1237**

commune (s) : Corbas

objet : **Autorisation donnée à la société Faubourg promotion ou à toute autre société se substituant de déposer une demande de permis de construire portant sur les tènements communautaires situés rue du Mont Blanc**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine est propriétaire, par acte du 3 mars 1991, de plusieurs tènements d'environ 4 350 mètres carrés situés rue du Mont Blanc à Corbas et cadastrés sous les numéros 47, 66 et 68 de la section AS.

La Communauté urbaine est en cours de cession de ces tènements à la société Faubourg promotion.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la société Faubourg promotion, ou toute société se substituant, à déposer un permis de construire portant sur les tènements communautaires, faisant actuellement l'objet de transaction de cession ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société Faubourg promotion ou à toute autre société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur les tènements communautaires situés rue du Mont Blanc à Corbas et cadastrés sous les numéros 47, 66 et 68 de la section AS.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 novembre 2009.